*Dossier national[[1]](#footnote-2) :* Règlementations, lignes directrices, accords et lois sur la prévention des risques biotechnologiques[[2]](#footnote-3)

*Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires*

|  |
| --- |
| **Informations générales** |
| 1. S'agit-il d’une modification à une loi, une règlementation, des lignes directrices ou un accord déjà publiés au CEPBR? :[[3]](#footnote-4)\*
 | [ ]  OuiVeuillez entrer le numéro de fichier(s) qui contient la loi/règlementation étant modifiée :*<Numéro du dossier CEPRB>*└ Veuillez insérer le résumé de l’amendement (s)<Entrée de texte> *OU* [ ]  Non |
| 1. Pays[[4]](#footnote-5)\* :
 | <Nom du pays> |
| 1. Titre du document\* :
 | <Entrée de texte> |

|  |
| --- |
| **Détails législatifs** |
| 1. Type de loi/règlementation :[[5]](#footnote-6)\*
 | [ ]  Loi [ ]  Mesure règlementaire ou administrative[ ]  Politique[ ]  Lignes directrices[ ]  Résumé réglementaire / Cadre de travail national de prévention des risques biotechnologiques[ ]  Accord ou arrangement bilatéral [ ]  Accord ou arrangement multilatéral [ ]  Accord ou arrangement régional[ ]  Autre (veuillez préciser) :<Entrée de texte> |
| 1. Zone de juridiction :[[6]](#footnote-7)\*
 | [ ]  Régional / Multi-latéral└ \*<Nom du/des pays> or < Regroupement(s) géographique(s) ou politique(s) / économique(s)>[ ]  National/fédéral[ ]  Infra-national└ \* Nom de la juridiction sous-nationale : <Entrée de texte>[ ]  Autre (veuillez préciser) : <Entrée de texte> |
| 1. Domaines thématiques\* :[[7]](#footnote-8)
 | [ ]  Toutes les fonctions conformes au Protocole de Cartagena [ ]  Renforcement des capacités[ ]  Autorités nationales compétentes et correspondants nationaux[ ]  Informations confidentielles[ ]  Utilisation confinée [ ]  Manipulation, transport, emballage et identification [ ]  Santé humaine et/ou animale[ ]  Mouvements transfrontières illicites[ ]  Mise en commun d'informations[ ]  Introduction intentionnelle dans l'environnement[ ]  Responsabilité et réparation[ ]  OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation animale[ ]  OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine[ ]  OVM destinés à être transformés[ ]  Produits pharmaceutiques[ ]  Sensibilisation et participation du public [ ]  Évaluation et gestion des risques[ ]  Procédure simplifiée[ ]  Considérations socio-économiques[ ]  Mouvement transfrontières (importation/exportation)[ ]  Transit[ ]  Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence[ ]  Autre (veuillez préciser) :<Entrée de texte> |
| 1. Types d'OVM traités[[8]](#footnote-9)\*:
 | Tous les types d'organismes [ ]  Animaux  └[ ]  Invertébrés └[ ]  Vertébrés └[ ]  Arachnides └[ ]  Amphibiens └[ ]  Crustacés └[ ]  Oiseaux └[ ]  Insectes └[ ]  Poissons └[ ]  Mollusques └[ ]  Mammifères └[ ]  Nématodes └[ ]  Reptiles [ ]  Bactéries [ ]  Champignons [ ]  Plantes  └[ ]  Algues └[ ]  Plantes d'ornement  └[ ]  Semences └[ ]  Plantes d'ornement └[ ]  Fougères └[ ]  Arbres [ ]  Virus [ ]  Autre (veuillez préciser) :<Entrée de texte> |
| 1. Courte description du document comprenant l'objectif et le champ d'application :[[9]](#footnote-10) *(300 mots maximum)*
 | <Entrée de texte> |
| 1. Date d'entrée en vigueur :
 | < AAAA-MM-JJ> |

|  |
| --- |
| **Détails du document** |
| 1. Texte du document :[[10]](#footnote-11)
 | Documents officiels : <Pièce jointe> ou < URL et nom du site Web>└ langue(s) disponible(s): <langues>\*et/ouDocument non officiel (comprenant les traductions de courtoisie) <Pièce jointe> ou < URL et nom du site Web>└ langue(s) disponible(s): <langues>\*OUVeuillez fournir des détails sur comment obtenir un exemplaire du document s'il ne peut être envoyé en pièce jointe ou n'est pas disponible en ligne : <Entrée de texte> |
| 1. Liens avec d’autres lois/règlementations : [[11]](#footnote-12)
 | Entrez le numéro du fichier qui contient la/les mesure(s) reliée(s) : *<Numéro du dossier CEPRB>* et└Veuillez décrire la relation entre les mesures :<Entrée de texte> |
| **Coordonnées du correspondant pour la réglementation** |
| 1. Autorité(s) nationale(s) compétente(s) et/ou Autorité(s) compétente(s) du Protocole additionnel :[[12]](#footnote-13)\*
 | *<Numéro du dossier CEPRB> ou, s'il n'est pas enregistré, joindre un format commun « Autorité nationale compétente » et/ou « Autorité compétente du Protocole additionnel »[[13]](#footnote-14)* |

|  |
| --- |
| **Échéance pour la confirmation ou la mise à jour des informations** |
| 1. Cette information doit-elle être confirmée ou mise à jour deux ans après la date de soumission? [[14]](#footnote-15)\*
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| **Information supplémentaire** |
| 1. Tout autre renseignement pertinent :
 | <Entrée de texte>et/ou < URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |
| 1. Notes:[[15]](#footnote-16)
 | <Entrée de texte> |

|  |
| --- |
| **Validation des données** |
| Les informations doivent être soumises en ligne au CEPRB par le biais de la page Soumettre. Ce modèle uniforme hors ligne permet aux utilisateurs du CEPRB de rassembler et d'organiser leurs informations avant de les présenter à ce dernier.Si vous éprouvez des difficultés pour transmettre ces renseignements en ligne, les documents dûment remplis doivent être signés par le correspondant national du CEPRB dans la section ci-dessous réservée à cet effet et envoyés par courriel, en format MS Word, à l'adresse bch@cbd.int.Vous pouvez également les envoyer par télécopieur au : **+1 514 288 6588**ou par courrier à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique****413, rue Saint-Jacques, suite 800****Montréal (Québec) H2Y 1N9****Canada****Information importante :** Veuillez noter que, si vous envoyez le présent formulaire par télécopieur, par la poste ou à partir d'une adresse électronique différente de celle du correspondant nationale du CEPRB enregistré (CEPRB-CN), vous devez y joindre un exemplaire ou une copie optique de la page signée.  |
| Date\* : | < AAAA-MM-JJ> |
| Pays\* : | <Nom du pays> |
| Nom du Correspondant national du CEPRB\*: | <Entrée de texte> |
| *En foi de quoi, je certifie que les renseignements communiqués ci-dessus sont exacts et accepte qu'ils soient consignés dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.* |
| Signature du correspondant national du CEPRB\*: |  |

1. Les dossiers nationaux contiennent des informations qui relèvent normalement des obligations d'une Partie au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et doivent avoir été validés par les correspondants nationaux du CEPRB avant d'être publiés dans ce dernier. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page intitulée Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les lois, réglementations et lignes directrices pour la mise en oeuvre du Protocole et tout accord ou arrangement bilatéral, régional ou multilatéral sont mis à disposition au CEPRB, conformément à l'article 20, paragraphe 3, alinéas a) et b) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Veuillez noter que pour remplir le présent formulaire, vous devrez télécharger les modèles uniformes suivants : « coordonnées » , « autorités nationales compétentes », « Autorité(s) compétente(s) du Protocole additionnel » [↑](#footnote-ref-3)
3. **Cette section est pertinente uniquement la loi/règlementation en cours de soumission modifie une loi ou une règlementation existante. Si la loi/règlementation enregistrée au Centre d'échange APA est une modification d'une loi/règlementation existante ou d'une partie de celle-ci, assurez-vous que la loi/règlementation modifiée soit déjà enregistrée dans le Centre d'échange afin de pouvoir fournir un lien vers le fichier existant. Cela permettra aux deux fichiers d’être publiés ensemble.** [↑](#footnote-ref-4)
4. ***Note importante destinée aux membres de l'UE seulement :***Si la loi, la règlementation, la ligne directrice ou l'accord s'applique à tous les États membres de l'UE, le dossier doit être publié par le correspondant national du CEPRB de l'UE. Le correspondant national du CEPRB de l'UE doit sélectionner « Union européenne » en réponse à cette question et l'enregistrement publié apparaîtra dans les profils de pays de tous les États membres de l'UE. [↑](#footnote-ref-5)
5. Une *loi* s'entend généralement de l'ensemble du droit (un code) promulgué par le gouvernement d'un État ; une règlementation est généralement un acte ou une procédure visant à contrôler par une règle ou une restriction, ayant une force juridique, qui est adoptée par un organisme administratif ou un gouvernement local ; une ligne directrice est généralement un document qui annonce la politique qu'un organisme entend mettre en œuvre dans son futur processus décisionnel ou qui orientera par ailleurs l'organisme dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire en droit administratif ; un résumé réglementaire est le résumé du texte d'un cadre réglementaire national de prévention des risques biotechnologiques en place, ou en cours d'élaboration dans un pays. [↑](#footnote-ref-6)
6. Indiquez dans quelle juridiction cette loi, règlementation, lignes directrices ou accord s'applique(nt). Ce champs peut également être utilisé pour indiquer des exclusions territoriales aux mesures.

Veuillez notez que les mesures **régionales ou multilatérales** doivent être enregistrées seulement une fois au CEPRB et que chacun des pays sélectionné concerné par la mesure verront la mesure s’afficher en tant que partie de leur cadre de travail légal au sein de leur profil de pays. Il est recommandé que le pays accepte d’enregistrer la mesure au nom de l'organisation régionale ou du groupe de pays qui partagent cette même mesure. Pour obtenir de l’aide, contactez le Secrétariat au bch@cbd.int. [↑](#footnote-ref-7)
7. La présente section fournit des mots clés liés aux matières traitées pour aider à chercher un fichier ou à le traduire. Plus de détails peuvent être fournis ci-dessous [↑](#footnote-ref-8)
8. La présente section fournit des mots clés liés aux catégories d’OVM traités pour aider à chercher un fichier ou à le traduire. Plus de détails peuvent être fournis ci-dessous. [↑](#footnote-ref-9)
9. Exemple d'*objectif* : « L'objectif de la présente Loi est de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.»

Exemple de *champ d'application*: « La présente réglementation s'applique aux mouvements transfrontières, au transit, à la manipulation et à l'utilisation de tout organisme vivant modifié qui pourrait avoir des effets défavorables sur la conversation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine. » [↑](#footnote-ref-10)
10. Il est préférable d'annexer le document. Sinon, précisez l'emplacement du document (p. ex., l'adresse Web, y compris l'adresse URL du site Web (p. ex. http://www.cbd.int) et le nom du site Web (p. ex., « Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques »). Utiliser uniquement la case d'entrée du texte pour expliquer en détail comment obtenir un exemplaire du document s'il ne peut être envoyé en pièce jointe ou n'est pas disponible en ligne. [↑](#footnote-ref-11)
11. Veuillez indiquer s'il existe une relation entre ce document/cette mesure et d'autres lois, réglementations, lignes directrices ou accords publiés dans le CEPRB, par ex. un règlement d'application d'une loi existante. [↑](#footnote-ref-12)
12. Autorité nationale compétente (ANC) chargée d'exercer les fonctions administratives requises par le Protocole de Cartagena et/ou autorité compétente (SPCA) en vertu du Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation. [↑](#footnote-ref-13)
13. Tous les modèles uniformes peuvent être accédés sur la page Soumettre du CEPRB. [↑](#footnote-ref-14)
14. Si la réponse est « oui », vous serez invité à confirmer ou à mettre à jour le fichier dans un délai de trois mois, deux ans après sa soumission. Passé ce délai, si aucune confirmation n'a été reçue, le fichier portera la mention "non confirmé". [↑](#footnote-ref-15)
15. Le champs ‘Notes’ est réservé à votre usage personnel. Il peut seulement être vu lorsqu’un dossier est en mode édition mais n’est pas visible lorsque celui-ci est publié. Ce champ n’est pas destiné à être utilisé pour des informations confidentielles. [↑](#footnote-ref-16)